

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

24 - Désaffectation et déclassement partiels du chemin rural n°6 dit du Porquet à Saint Germain de Tallevende – Enquête publique

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les propriétaires de l'exploitation agricole implantée le long du chemin rural n°6 dit du Porquet ont manifesté leur volonté d'acquérir une partie du chemin en question auprès de la commune. Sur le point de céder leur exploitation, ces derniers souhaiteraient en effet régulariser la situation sur le plan foncier, le chemin dit du Porquet traversant leur exploitation et certains de leurs bâtiments empiétant sur la voie.

Il est à noter que si ce chemin est toujours matérialisé sur le cadastre, celui-ci a en réalité perdu toute matérialité sur le terrain, depuis au moins une soixantaine d'années comme le souligne la photographie aérienne ci-dessous.



Figure 1 - Photographie aérienne (1950-1965) - source : Remonterletemps.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-24-DE

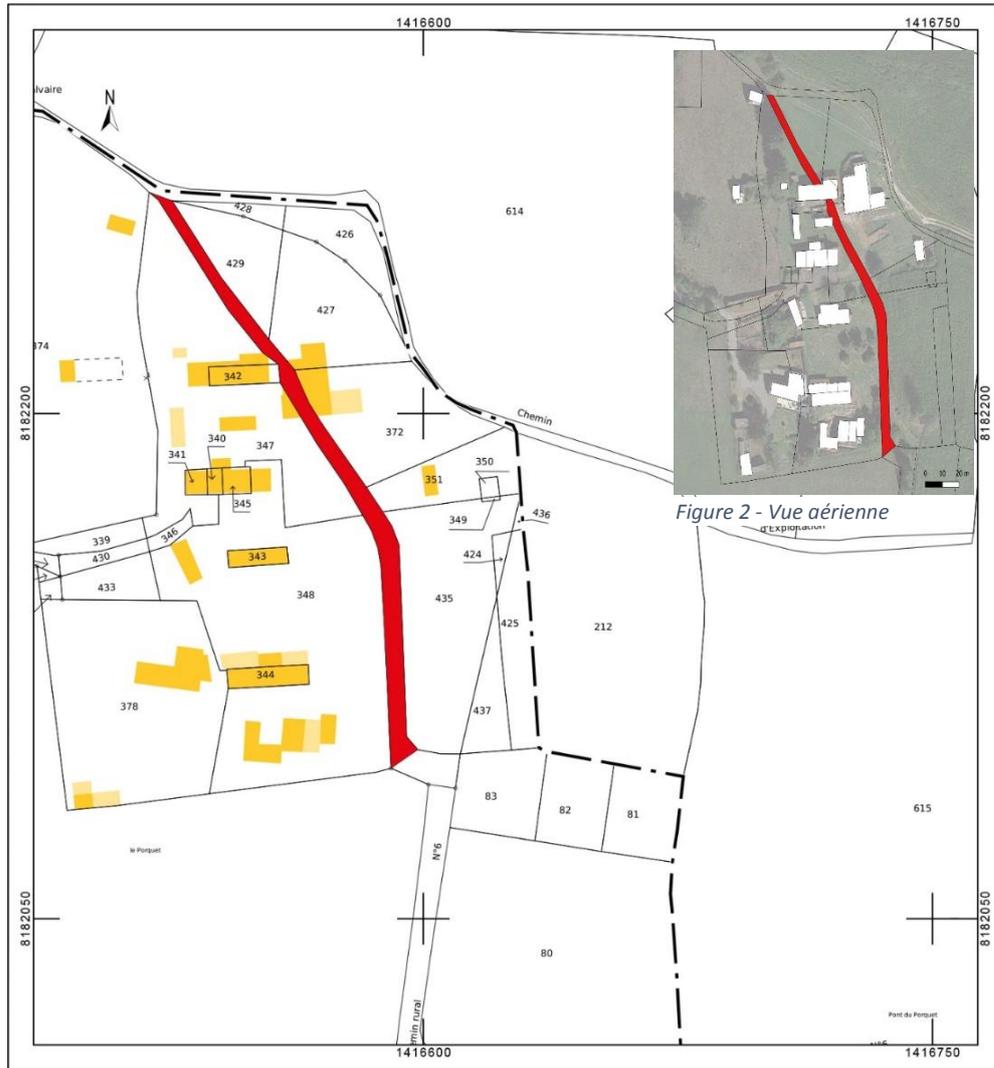
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/24 du 4 novembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



 EMPRISE DU CHEMIN RURAL

L'emprise approximative de la section de chemin à aliéner est de l'ordre de 870 m².

Afin de donner une suite favorable à cette demande, il est toutefois nécessaire au préalable de désaffecter l'emprise correspondante et de la déclasser du domaine public, afin de rendre possible sa cession.

Cette procédure de déclassement du domaine public est en outre soumise à enquête publique au vu de l'article

L141-3 du Code de la voirie routière qui dispose que « *Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.* »

Cette voie qui fait partie du domaine public est donc inaliénable, justifiant ainsi le lancement de la procédure de déclassement du domaine public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Vu l'article L2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal
 014-200060176-20241108-24505 délibère sur les affaires de la commune,

Accusé certifié exécutoire
 Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Réception par le préfet : 08/11/2024
 Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet
 d'un recours pour excès de pouvoir
 devant le Tribunal Administratif de CAEN
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/24 du 4 novembre 2024 à 20h30

Vu les articles L134-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R141-4 à R141-10 dudit code,

Considérant l'avis favorable de la Commission « urbanisme, patrimoine, habitat, commerce » du 14 octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 octobre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la désaffectation et le principe de déclassement du domaine public communal d'une partie du chemin rural n°6 dit « du Porquet » (tel que matérialisé ci-dessous) en vue de son reclassement dans le domaine privé communal afin de pouvoir céder l'emprise correspondante au propriétaire de l'exploitation agricole.
- D'approuver le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté municipal.
- De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	3
Vote Pour	39	3
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/24 du 4 novembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 04

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 03

Nombre de membres absents : 07

Le 04 Novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 Octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 Octobre 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20241108_24_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/24 du 4 novembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/24 du 4 novembre 2024 à 20h30